

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 1916

Un Bruxellois a pu aller à Bruges. C'est un phénomène.

La façon dont il s'y est pris pour avoir un passeport est bien originale. Il rencontre parfois à Bruxelles un avocat de Bruges qui vient ici pour le Comité d'alimentation de sa province – le seul Brugeois qui ait l'autorisation d'aller à Bruxelles.

Cet avocat – à lui revient l'honneur d'avoir imaginé le truc – a lancé contre le Bruxellois une assignation devant la justice de paix de Bruges pour défaut de paiement. Notre concitoyen s'est présenté à la « *Pass-Zentral* » muni de l'assignation à lui dûment remise par huissier et a demandé un passeport afin de pouvoir répondre à l'appel de la justice. C'est ainsi qu'il est parti pour Bruges, où il désirait vivement voir un parent. Il a, d'ailleurs, là-bas, comparu fort régulièrement devant le juge de paix pour entendre dire par la partie adverse qu'un arrangement était intervenu dans l'entretemps et que la plainte était retirée. Le juge n'était pas au courant et n'y a vu que du feu.

Ceci est un échantillon des ruses auxquelles il faut avoir recours au temps présent pour atteindre la Flandre occidentale.